

ENGAGEMENT DU PARTICIPANT

Règlements

Veuillez prendre connaissance des renseignements ci-dessous avant de signer votre engagement en tant que cycliste de **La Boucle**.

Conditions d'inscription et assurances

1. Les participants doivent être âgés de 16 ans minimum (le jour de l'événement). Les participants de moins de 18 ans doivent obtenir une autorisation parentale;
2. Les inscriptions **ne sont pas remboursables**;
3. Les participants ont la responsabilité de s'assurer d'être en bonne condition physique pour participer à **La Boucle**;
4. Les participants ont la responsabilité de s'assurer qu'ils possèdent les assurances responsabilité civile et accidents nécessaires. Les participants canadiens seront couverts par la FQSC (Fédération québécoise des sports cyclistes). L'organisation fournira une licence « événement » pour les participants ne détenant pas leur propre licence. Les participants provenant de l'extérieur du Canada ont la responsabilité de s'assurer auprès de leurs fédérations cyclistes ou par une assurance personnelle.

Chaque participant reconnaît que la pratique d'une activité cycliste comporte l'existence de dangers et risques réels de blessures et d'accidents et déclare connaître la nature et l'étendue de ces dangers et de ces risques et accepte librement et volontairement de les courir.

Chaque participant déclare connaître les règles de sécurité de la FQSC (https://fgsc.net/files/bmx/Guide_des_sports_cyclistes.pdf) ainsi que les règles de l'événement **La Boucle** et accepte de s'y conformer.

Chaque participant accepte que le parcours et le kilométrage total de La Boucle soient assujettis à des changements jusqu'au moment du départ.

Règlements de La Boucle

1. Rouler avec un vélo en excellente condition;
2. Porter un casque de vélo **certifié**;
3. Rouler entre les véhicules de l'organisation;
4. Respecter la vitesse moyenne imposée qui se situe entre 22 et 30 km/h;
5. Éviter de lâcher complètement son guidon pour s'alimenter;
6. Ne jeter aucun déchet le long du parcours;
7. Ne poser aucun geste dangereux volontairement;
8. Dévier brusquement de la ligne;
9. gêner les autres cyclistes en épreuve (arrêt soudain, écart, se pousser, etc.);
10. Essayer de s'insérer entre 2 cyclistes (ou à l'intérieur d'un peloton) lorsque l'espace ne le permet pas;
11. Porter son bracelet de participant en tout temps.

Sanctions

Un cycliste pris en défaut devra s'arrêter pour le reste de l'événement et sera pris en charge par le véhicule de récupération.

Le Grand défi Pierre Lavoie se garde le droit de refuser l'admission pour la prochaine édition à tout cycliste qui, délibérément, ne se conformerait pas aux règlements.

Comportements proscrits

Voici quelques exemples de comportements qui ne seront pas tolérés par l'organisation :

1. Ne pas respecter les consignes des commissaires ou membres de l'organisation;
2. S'arrêter et être dépassé par le véhicule balai de l'organisation;
3. Dépasser le véhicule ouvreuse de l'organisation;
4. S'accrocher à un véhicule;
5. Manipuler un cellulaire, MP3, IPOD, etc.;
6. Porter des écouteurs;
7. Utiliser un langage et des gestes inappropriés;

Tout autre comportement jugé inadéquat par l'organisation et pouvant compromettre la sécurité du peloton ne sera pas toléré.

La Boucle en toute sécurité

Les risques

Parcourir environ 130 km à vélo, dans un peloton de milliers de cyclistes, est un défi. Lors d'une longue randonnée, les risques sont multiples et ne doivent surtout pas être pris à la légère. En voici quelques exemples :

- Chute(s);
- Carambolage entre cyclistes;
- Problèmes de santé divers;
- Accident impliquant des véhicules à moteur;
- Présence d'animaux sur la route;
- Intrusion d'un véhicule dans le peloton.

Afin de réduire le plus possible les risques et d'avoir le privilège de sillonner, d'année en année, les routes du Québec, l'organisation du Grand défi Pierre Lavoie se doit de respecter des obligations légales très strictes et d'encadrer adéquatement les cyclistes et les accompagnateurs.

Les obligations légales du Grand défi Pierre Lavoie

Pour obtenir le droit de circuler sur les routes gérées par le Ministère des Transports du Québec ou sur les rues appartenant aux nombreuses municipalités que nous traversons, nous devons obtenir, de ces instances, les autorisations écrites formelles.

Pour obtenir ces autorisations, nous devons présenter plusieurs garanties aux autorités :

- Présence d'une escorte policière en tout temps;
- Organisation du convoi structurée et sécuritaire;
- Respect de l'horaire de passage établi avec chacune des municipalités;
- Respect des lois et règlements applicables.

L'escorte mobile

Les véhicules d'escorte doivent continuellement scruter l'avant et les côtés du convoi et ne s'attendent pas à vous voir surgir de ces endroits. Si

vous devez vous arrêter pour quelque raison que ce soit, rangez-vous sur l'accotement et un véhicule de récupération vous prendra en charge.

Le respect du code de la sécurité routière

Bien qu'une escorte policière nous dispense de certains articles du code de la sécurité routière, par exemple ceux qui se rapportent aux panneaux d'arrêt ou aux feux rouges, il faut garder en tête que la majorité des articles s'appliquent et que les policiers ont le devoir de les faire respecter. Voici certains exemples à surveiller :

- Interdiction de faire une manœuvre mettant en péril la vie ou la sécurité des gens;
- Non-respect d'un ordre d'un agent de la paix;
- Interdiction de s'accrocher à un véhicule en mouvement.

Le respect de l'environnement

Le Grand défi Pierre Lavoie s'inscrit dans une démarche de développement durable. C'est pourquoi nous voulons faire de **La Boucle** un événement écoresponsable. Nos objectifs en matière d'écoresponsabilité sont de diminuer considérablement l'impact du carbone et des déchets produits lors de notre événement et ce par la récupération et le compostage. Pour nous aider à atteindre notre objectif, chaque participant s'engage à adopter un comportement respectueux envers l'environnement en conservant tout déchet et emballage pour en disposer aux endroits prévus à cette fin.

Droit d'utilisation d'images

En acceptant les règlements, le participant consent à ce que Go le Grand défi inc. et ses partenaires utilisent son image sous forme de photos ou vidéos prises lors des événements. Toute image pourra être utilisée à des fins de promotion et de diffusion de l'événement, sous toutes ses formes.

● **J'ai lu et j'accepte les conditions d'inscription et les règlements de La Boucle.**

Décharge de responsabilité

Reconnaissance de risque et respect des règlements

Je, soussigné(e), reconnais que la pratique d'une activité cycliste comporte des dangers et des risques réels de blessures ou d'accidents. Je déclare connaître la nature et l'étendue de ces dangers et de ces risques et j'accepte librement et volontairement de les courir. J'autorise le Grand défi Pierre Lavoie à fournir mes renseignements personnels au fournisseur de services médicaux engagé et aux services ambulanciers. Par la même occasion, j'autorise ces derniers à transmettre les renseignements personnels permettant de m'identifier à l'organisation du Grand défi Pierre Lavoie. Je déclare connaître les règles de sécurité de la FQSC ainsi que les conditions et règles de participation à l'événement **La Boucle** et j'accepte de m'y conformer. Je déclare être en bonne condition physique et capable de participer à l'événement en toute sécurité.

● **J'ai lu et j'accepte la décharge de responsabilité qui s'applique à ma participation à La Boucle.**

Et j'ai signé à _____, ce _____ 20_____.

Nom en lettres moulées : _____ Signature : _____

PARTICIPANT MINEUR

Je, soussigné(e), détenteur de l'autorité parentale ou tuteur de l'enfant mineur, déclare avoir pris connaissance de la déclaration imprimée ci-dessus et consens à ce qu'il (elle) participe à des activités cyclistes.

Et j'ai signé à _____, ce _____ 20_____.

Nom en lettres moulées : _____ Signature : _____

du Boucleur : _____ Page 2 de 2